

AFFAIRE N° 5 - Passation d'une convention d'études avec la SIDR et la SEDRE, en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté à usage principal d'habitation à Bellepierre.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'étude des Bas de Bellepierre récemment menée à votre demande par l'Association pour les Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.) a mis en évidence l'intérêt de créer une Zone d'Aménagement Concerté sur les terrains peu urbanisés situés au nord est du secteur d'étude, entre le boulevard de la Source, la ravine Montplaisir, la cote 150 environ et les anciennes rampes du Brûlé.

Cette zone serait appelée à devenir, pour le quartier, un centre principal caractérisé par une assez forte densité de constructions et un niveau élevé de services. Elle s'ordonnerait autour d'une place où convergeraient de nouvelles voies de desserte de la partie amont de Bellepierre.

L'étude de cette nouvelle Zone d'Aménagement Concerté pourrait être confiée au groupement constitué par la SIDR, déjà propriétaire d'une grande partie des terrains concernés mais à qui ses statuts ne permettent pas d'être concessionnaire d'une telle opération d'aménagement, et la SEDRE qui bénéficie d'une solide expérience en la matière.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir examiner le projet de convention d'études qui nous est soumis et qui porte sur la mise au point du dossier de création et, dans une phase ultérieure et après accord de la Commune, du dossier de réalisation de la ZAC.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Dr GERARD - Lorsque la première étude sera terminée, je souhaiterais que l'on fige immédiatement les projets en traçant tout de suite les voies. Cela nous éviterait de revenir sur ce point au bout de six ans et de bloquer l'évolution de tout le quartier qui a été averti qu'une voie passera à proximité ou sur sa propriété et qui finalement apprend beaucoup plus tard que ce projet a été annulé.

LE MAIRE - Je comprends votre deuxième préoccupation mais tout est évolutif et vous savez aussi bien que moi que des choses réalisées aujourd'hui peuvent ne plus être acceptées demain.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à

L'UNANIMITE